

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

La séance débute à 20h50 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Corinne CHAZEIX, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Patrick BARANGER.

Excusés : François GENIN (pouvoir à Claude THIVANT), Marc-Antoine SABATIER, Catherine FABRE

Absent : Julien BUVAT

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 8 août 2024
- ✓ Délibération révision de crédits
- ✓ Délibération cadence d'amortissements
- ✓ Coupes ONF FS Douharesse-Rouchaube
- ✓ Questions diverses

➤ **Adoption du PV de la réunion du 8 août**

Le 1^{er} point des questions diverses mentionnait que « le Conseil a été informé par courrier de la démission de notre agent technique » : courrier a été remplacé par courriel.

Moyennant cette modification, le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Révision de crédits**

Avec l'utilisation de la nomenclature budgétaire M57 depuis l'année dernière, il y a possibilité de virement de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

2 opérations nécessitent cependant des révisions de crédit car elles vont au-delà du plafond :

- ◇ Pour l'achat du broyeur d'accotement (17 173,08€) et de la bétonnière (1 826,92€), il est nécessaire d'ajouter une dépense de 19 000€ au compte 2158 et une recette de 8 773,08€ pour la reprise de l'épareuse. Une fois ces écritures réalisées, le Trésor Public versera à l'entreprise COURTADON les 8 400€ de différence pour le broyeur (17 173,08 – 8 773,08).
- ◇ Pour les travaux de voiries, la TVA, d'un montant de 19 870€, a été oubliée au budget et doit donc être ajoutée au compte 2151. Par ailleurs une partie de la ligne de trésorerie contractée pour ces travaux (cf Conseil du 08/08/24), à savoir 38 870€, doit être affectée en recette d'investissement au compte 1641 pour équilibrer temporairement le budget.

Les modifications proposées sont adoptées à l'unanimité

➤ **Cadence d'amortissements**

La Trésorerie demande à fixer des règles pour la durée d'amortissement des investissements, ce qui concerne les travaux liés à l'éclairage public (Territoire d'Énergie - ex SIEG) ainsi que l'eau & l'assainissement, suite au constat d'un manque d'homogénéité dans les durées figurant actuellement.

Le Maire propose :

Budget	Montant de l'investissement (€)	Durée d'amortissement (an)
Général	Inférieur ou égal à 1 000€	5
	Supérieur à 1 000€	10 à 25 selon les travaux
Eau & Assainissement	Inférieur ou égal à 1 000€	5
	Supérieur à 1 000€	10 à 60 selon les travaux

La proposition est validée à l'unanimité

- **Coupes de bois proposées pour l'année 2025 par l'ONF** (= Office National des Forêts)
Pour faire suite à la demande exprimée lors de la dernière réunion du 08/08/24, l'ONF a détaillé la coupe préconisée l'année prochaine sur 4 parcelles situées aux abords de la Sanadoire appartenant à la section Rouchaube/Douharesse :

Parcelle	Surface concernée (ha)	Volume de bois attendu (m3)
1U	6,3	252
2U	6,7	234
3U	4,3	172
4U	6,1	273

La coupe sur la parcelle 1U est la seule à ne pas nécessiter des moyens exceptionnels : le Conseil valide à l'unanimité la coupe sur cette seule parcelle.

- **Questions diverses**
- Le Maire informe le Conseil que 8 candidats ont postulé au poste d'agent technique : ils ont tous été reçus en entretien. Le candidat retenu est Mr Yoann ARBRE, habitant de Prondines, qui est disponible dès le mois d'octobre.
 - La Préfecture demande aux communes l'identification des zones susceptibles d'être équipées en énergie renouvelable. Après prise de connaissance des réponses de certaines communes de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et discussion, le Conseil propose, à l'unanimité, de répondre que, prenant en compte les forts enjeux locaux liés aux paysages et à l'environnement (Natura2000, sites inscrits/classés), la production d'énergie renouvelable serait limitée à l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments.
 - P.MICHAUX informe le Conseil que les travaux d'aménagement du parking au lac Servières ont débuté le 10/09.

La séance est levée à 22h30